



LES SÉJOURS 6-12 ANS

été 2025

FÉDÉRATION
PUY-DE-DÔME

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

QUI SOMMES-NOUS ?

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose à travers des loisirs éducatifs, des activités culturelles, sportives et ludiques. Elle regroupe, à travers 102 fédérations départementales, 20 000 associations locales présentes dans 24 000 communes et représentant 1 million d'adhérents. Nous intervenons dans 4 champs d'actions : l'éducation et la formation, la culture, le sport pour tous puis les vacances et les loisirs éducatifs.

Premier organisateur de colonies de vacances, avec Vacances pour tous, la Ligue de l'enseignement plaide pour la démocratisation de cette expérience hors du cadre familial, propice à l'approfondissement d'une passion, à l'exploration de nouveaux centres d'intérêt et à l'apprentissage du « vivre ensemble ».

SOMMAIRE

Notre engagement	3
Nos valeurs	4
Sa première colo ?	5
Une journée en colo	6
Cap sur nos destinations	7
Les aides au départ	8
L'inscription	9
Nos séjours	11
CGV	15



NOTRE ENGAGEMENT



La colo avec la Ligue de l'enseignement, c'est l'occasion de sépanouir en mode...



sportif

Le sport, c'est la santé et un formidable moyen d'épanouissement !



découverte

Partir en colo, c'est ouvrir grand les yeux, explorer de nouveaux espaces et des faire des rencontres originales



fun et détente

Les vacances sont faites pour s'amuser. L'ambiance et les fous rires sont au rendez-vous. Une juste alternance avec des moments de repos mérités.



créatif

Faire ressortir l'artiste qui est en chaque enfant et donner libre cours à son imagination.

...et profiter de tout notre savoir-faire !

+95%

Nous portons une attention particulière aux retours sur la qualité de nos séjours.



+ d'encadrement

Avec un taux supérieur au minimum requis et une formation spécifique de nos animateurs BAFA, vos enfants sont accueillis dans les meilleures conditions.



+ 65 ans d'expérience

Faire grandir vos enfants et développer leurs connaissances tout en les amusant est une compétence que nous cultivons depuis toujours.



+ solidaire

Défendre "le droit aux vacances pour tous" est au coeur de notre mission. En tant qu'association à but non lucratif, nous véhiculons des valeurs de solidarité, de mixité et de partage.





NOS VALEURS

La diversité est une force

Mobilisés dans la lutte contre toutes les discriminations, nous nous attachons à cultiver le vivre ensemble. Quelles que soient vos origines sociales ou vos orientations personnelles, nous vous réservons le même accueil.

Je suis acteur de mes vacances

S'exprimer, agir, être force de propositions. Découvrir d'autres cultures, d'autres histoires à travers de nouveaux copains et nouvelles copines.

Je me socialise et me construis

Favoriser le développement de l'esprit critique et d'analyse à travers l'expérience d'échanges collectifs.

Je trouve ma place dans le groupe

Découvrir la diversité et l'égalité à travers le groupe et se découvrir soi-même.

Je m'épanouis

Vivre une véritable expérience de vie collective et y participer. Echanger, s'enrichir les uns les autres.

Des colos uniques

Des séjours sans cesse réinventés par l'ensemble des acteurs de notre réseau - des espaces d'expériences collectives enrichissantes - des temps consacrés au jeu, au plaisir : la magie du séjour passe aussi par de bonnes rigolades entre copains et copines !

Je donne mon opinion

Prendre en compte l'avis de chacun, discuter avec ses camarades et l'équipe encadrante.

Je respecte le principe de laïcité

Adopter un comportement respectueux envers les autres.

Grandir individuellement à travers le collectif

Nos colos permettent à chaque enfant ou chaque jeune d'être soi-même tout en apprenant au contact des autres, en découvrant la force et le plaisir de vivre ensemble.





SA 1^{ÈRE} COLO ?

C'est l'heure
de sa première
aventure !

Nous mettons en place une organisation spécialement adaptée pour que votre enfant vive son plus beau séjour, à la fois riche et en douceur.

L'encadrement

C'est l'un des éléments essentiels pour que son séjour se déroule en toute sécurité et dans la plus belle ambiance. Nous recrutons et formons nos animateurs pour qu'ils acquièrent le sens des responsabilités ainsi que les valeurs qui nous sont chères.

Pour le confort des enfants, nous avons choisi de renforcer nos taux d'encadrement pour être plus facilement disponible. Ainsi, nous pratiquons un ratio d'encadrement d'un animateur pour 6 enfants maximum (âgés de 4 à 6 ans) et d'un animateur pour 8 à 10 enfants (âgés de 6 ans et plus).

Toutes nos activités spécifiques sont encadrées par des moniteurs brevetés d'Etat pour assurer leur bon déroulement.

Chaque année, la Ligue de l'enseignement forme près de 15 000 stagiaires aux diplômes d'animation et d'encadrement reconnus par l'Etat (BAFA et BAFD).

Jamais seul !

Les vacances sont synonyme de vivre ensemble. Votre enfant aura l'occasion de se faire de nouveaux copains et/ou nouvelles copines qui enrichiront l'expérience de son séjour. Nous pouvons faire en sorte qu'ils partagent la même chambre, à votre demande.

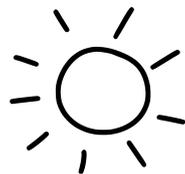
Nous mettons aussi en place des séjours par tranches d'âges pour permettre aux frères et sœurs de partir ensemble à une même date. Même s'ils participent à des séjours différents, ils auront l'occasion de se retrouver à divers moments de la journée.

UNE JOURNÉE EN COLO



Le matin

Dès 7h30, réveil échelonné.
Petit-déjeuner + jeux calmes en attendant que tout le monde soit réveillé.
Dès 10h, équitation, activités manuelles... Il y en a pour tous les goûts !



L'après-midi

Entre 13h et 14h, temps calme (jeux de société, lecture, courrier, sieste pour les plus petits...).
Puis vient l'heure des activités !
A 16h, goûter pour reprendre des forces.



Après le dîner

Vers 20h, les veillées sont adaptées en fonction de l'âge et de la fatigue des enfants.

On n'oublie pas de se brosser les dents et pour les plus petits, les animateurs sont là pour raconter une histoire avant de s'endormir. L'heure de coucher varie en fonction de l'âge des enfants. Un temps de sommeil suffisant est indispensable quel que soit l'âge.

En fin de journée

Chaque jour, la parole est laissée aux enfants pour parler de la vie de la colo et du déroulement de la journée. Ils fixent les règles de vie du groupe et les font progresser ensemble. L'hygiène fait l'objet d'une attention particulière. Chaque soir, les animateurs veillent à ce que tous les enfants prennent leur douche et régulent la gestion vestimentaire. L'assistant sanitaire est là pour les premiers soins et veiller au suivi des traitements. Un médecin est appelé en cas de besoin.

Les repas

En salle à manger, en terrasse, buffet ou pique-nique, on n'est jamais déçu ! Déjeuner vers 12h et dîner vers 19h. Les animateurs mangent à la table des enfants et veillent à ce que chacun varie son alimentation et en quantité suffisante. Repas variés et équilibrés. Les régimes alimentaires spécifiques sont respectés. C'est aussi l'occasion de souffler ses bougies si l'anniversaire a lieu pendant le séjour !

Des nouvelles

La carte postale fait toujours plaisir. Un coup de fil, pourquoi pas de temps en temps. Et surfer sur le blog du séjour, c'est pratique ! Nos équipes présentent chaque jour le déroulement de la journée et partagent quelques photos.

Après le séjour

Partagez votre avis en renvoyant l'enquête de satisfaction qui vous sera adressée et retrouvez l'ensemble des photos prises durant le séjour.



MURAT-LE-QUAIRE (63)

Le centre Volca-Sancy est un accueil permanent géré par la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne. Le centre se compose de 4 pavillons et d'un parc de 7 hectares, situé sur un versant ensoleillé de la vallée, aux portes du village de Murat-le-Quaire.

Les enfants dormiront dans des chambres de 6 à 9 lits disposant de nombreux rangements et agencées de sorte à ce que chacun disposent de son espace. Le centre possède également 3 salles d'activité dont une salle polyvalente et une salle de restauration disposant d'une vue sur le parc arboré.

*Séjour en inclusion :
nous consulter.*



Volca Sancy
Route de La Bourboule
63150 Murat-le-Quaire



LES AIDES AU DÉPART...



Aide aux vacances des enfants (AVE) avec la CAF

La CAF de votre département envoie automatiquement une notification d'aides aux ayants droit en début d'année. Retrouvez cette aide sur le site de la CAF ou contactez-nous pour connaître le montant.

La MSA

Si vous dépendez du régime agricole, la MSA vous fera parvenir un document d'aides aux vacances. Veuillez nous faire parvenir l'original de votre notification.

Les comités d'entreprise

Les CE ont souvent une réelle volonté pour aider le départ des enfants en colonies de vacances (formes diverses d'aides : bons vacances, chèques vacances, inscriptions directes au CE, remboursement sur facture,...). Renseignez-vous auprès du responsable de votre CE.

Jeunesse au Plein Air (JPA)

La JPA développe de nombreux dispositifs afin de favoriser le départ de tous les enfants en colonies de vacances, centres de loisirs et classes de découvertes. Contactez-nous pour connaître les aides existantes.

Les Colos Apprenantes

Dispositif reconduit pour l'année 2025, contactez-nous pour connaître le montant auquel vous pouvez prétendre.

Le Pass Colo

Pour les enfants nés en 2013 et 2014 : aide jusqu'à 350€ en fonction du Quotient Familial.

Votre assistant(e) social(e) peut vous aider à bâtir un projet vacances, par le biais du Conseil Départemental, de la CAF, des associations telles que le Secours Populaire, le Secours Catholique,...

Exemples de situations familiales

Séjour Cocktail Volcanique (p. 12)

Famille en couple avec un enfant bénéficiant de l'aide AEEH*

Coût du séjour : 525 euros

QF** : 490

AVE CAF 63 : - 307,50 euros

Coût du séjour après déduction de l'aide : 217,50 euros

Séjour Cocktail Volcanique (p. 12)

Famille en couple

Coût du séjour : 525 euros

QF** : 680

AVE CAF 63 : - 192 euros

Aide au premier départ JPA : - 90 euros

Coût du séjour après déduction de l'aide : 243 euros

*allocation d'éducation de l'enfant handicapé

**quotient familial



BONS PLANS !

Partir avec son frère ou sa sœur

Bénéficiez de 5% de réduction pour l'inscription d'un second enfant aux mêmes dates et au même lieu.

Inscription anticipée

Profitez de 5% de réduction pour toute inscription effectuée au moins quatre mois avant la date de départ du séjour.



MOYENS DE PAIEMENT

- Chèque, espèces, virement bancaire.
- Chèques vacances (ANCV).
- Bons d'Aides au Temps Libre de la CAF (attention, ce mode de paiement peu compléter une inscription mais n'a pas valeur d'acompte).
- Prise en charge des CE et Services sociaux.

L'INSCRIPTION ET LE SUIVI

Parce que la proximité c'est aussi avoir un interlocuteur disponible, contactez notre équipe pour vous informer sur nos séjours. Nous répondons à vos demandes et vous accompagnons dans votre inscription.

- **Contactez-nous** par téléphone au 04 73 14 79 22 ou par e-mail à sejours@fal63.org.
- **Recevez la fiche technique** de présentation du séjour.
- **Complétez le bulletin d'inscription** et la fiche sanitaire de votre enfant.
- **Recevez la circulaire** du séjour contenant tous les détails (trousseau, programme, descriptif, horaires de départ,...).
- Durant le séjour, **suivez l'activité** de votre enfant via le blog du séjour et nos pages Facebook et Instagram.
- A l'issue du séjour, **complétez l'enquête de satisfaction** et recevez l'ensemble des photos du séjour.

**DONNE DU SENS À TES VACANCES, DEVIENS
ANIMATEUR-TRICE / DIRECTEUR-TRICE**



**BAFA
BAFD**

2025

La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme organise
des stages de formation générale et d'approfondissement
pendant les vacances
d'automne • d'hiver • de printemps • d'été

Contacte-nous : 04 73 14 79 21 - formation@fal63.org



NOS SÉJOURS





été



6-12
ans



6j-5n



fraternités



COCKTAIL VOLCANIQUE

Le séjour

Découvrir le massif du Sancy et sensibiliser les jeunes à la protection des sites naturels à travers des activités ludiques : c'est possible !

Les volcans et les lacs d'Auvergne foisonnent d'activités mêlant détente et adrénaline. L'occasion de donner une couleur plus verte à ses vacances.

Lieu :

Murat-le-Quaire

Tarif (hors transport)*:

~~633 euros~~

(Tarif public accessible sur le site vacances-pour-tous.org)

525 euros

(Tarif préférentiel pour une inscription directe réalisée auprès de la FAL63)

Option :

Transport au départ de Clermont-Ferrand
35 euros

éligible à l'offre collectivités

Contactez-nous !





Dates :

- du dimanche 06/07
au vendredi 11/07/2025
 - du dimanche 13/07
au vendredi 18/07/2025
 - du dimanche 20/07
au vendredi 25/07/2025
 - du dimanche 27/07
au vendredi 01/08/2025
- (du déjeuner au déjeuner)



Au menu

Si parmi le programme, grands jeux, une baignade, une soirée musicale ou encore une balade pour découvrir les lieux, sont envisagés :

Alors les jeunes partiront à la conquête de la station du Mont Dore à travers des activités telles que de l'accrobranche, une enquête interactive dans la station (pour les 9-12 ans) et visite d'une chèvrerie (6-8 ans) et biens d'autres activités !

Fratries

Page 9

***Pensez aux aides
au départ**

page 8

Au programme également :

Loisirs créatifs, activités sportives, bivouac (au choix des jeunes), baignade, veillées...

ENGAGÉE AUX CÔTÉS DE LA JEUNESSE

**LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DU PUY-DE-DÔME C'EST AUSSI :**

LES CLASSES DE DÉCOUVERTES
LA FORMATION BAF
LE SERVICE CIVIQUE
LES JUNIORS ASSOCIATIONS

04 73 91 00 42 - ACCUEIL@FAL63.ORG



Conditions Générales de Vente

1. Dates des séjours

Les dates communiquées correspondent aux jours de début et de fin du séjour concerné.

La durée du séjour est toujours respectée sauf cas exceptionnel (arrêté préfectoral, mesures sanitaires...)

2. Tarif séjour et inscription

Le tarif comprend l'hébergement et les repas, l'encadrement dans le respect de la réglementation en vigueur, les activités prévues dans le descriptif du séjour et le matériel nécessaire, les déplacements en cours de séjour. Il inclut les frais de dossier, l'assurance (hors assurance annulation).

Le prix du séjour est forfaitaire : aucun remboursement de prestations potentiellement non consommées ne sera possible.

La place est réservée lorsque la fiche d'inscription nous est retournée, accompagnée d'un chèque de 30 % du montant du séjour. Le solde du séjour devra être réglé 31 jours avant le départ.

3. Tarif de voyage :

Il comprend le transport aller et retour choisi par la famille parmi les lieux de départ proposés (voir chaque page de séjour de cette brochure). Possibilité de choisir un voyage aller ou retour uniquement, le coût du transport forfaitaire restera inchangé.

4. Frais médicaux

Durant les séjours, la Ligue de l'enseignement du Puy de Dôme fait l'avance des frais médicaux suivants : Soins courants, consultation du médecin, médicaments. Les frais les plus importants tels qu'une hospitalisation, ambulance,... sont réglés par la famille.

Chaque facture sera transmise au responsable légal. Tous les frais médicaux sont à régler à la réception de la facture. Les bénéficiaires de la CMU doivent fournir une copie de l'attestation en cours de validité au moment de l'inscription.

5. Conditions d'annulation de séjour ou prestation par la ligue de l'enseignement

Hors cas de force majeure (pandémie, évènement climatique,...), la Ligue de l'enseignement peut annuler un séjour dans un délai de 2 semaines avant le départ par manque d'inscrits ou toutes autres raisons dont elle a la seule responsabilité. Dans la mesure du possible, la Ligue de l'enseignement s'engage à faire des propositions de remplacement. Si elles ne conviennent pas, l'intégralité des sommes versées sera remboursée sans indemnité.

La Ligue de l'enseignement se réserve le droit de modifier le programme d'un séjour en cas de force majeure et dans l'intérêt des participants.

6. Condition d'annulation de séjour par le participant

Un courrier recommandé avec accusé de réception devra impérativement être adressé à la Ligue de l'enseignement. Il servira de référence pour le calcul des frais d'annulation suivants :

- Plus de 30 jours avant le départ : retenue des frais de dossiers (30€)
- De 30 jours à 21 jours : 25% du prix du séjour + transports
- De 20 jours à 15 jours : 50% du prix du séjour + transports
- 14 jours et moins : 75% du prix du séjour + transports
- Non présentation : 100% du prix du séjour + transports

Les participants doivent avoir fourni tous les documents nécessaires à l'organisateur au plus tard le jour du départ. L'absence de tout document sera assimilé à une annulation et ne pourra justifier aucun remboursement.

7. Séjour écourté

Le séjour d'un enfant peut être écourté :

- sur demande volontaire de la famille qui pourra prendre en charge l'enfant sur le lieu de séjour. Une demande préalable devra être formulée par écrit.
- pour raison médicale ou accident
- à l'initiative de l'organisateur en raison de problèmes importants, de non-respect des règles de vie (violences physiques, violences verbales, consommation ou détention d'alcool, de produits stupéfiants...) ou d'inadaptation.

Tous les frais liés à aux rapatriements de l'enfant, y compris les frais de l'accompagnateur qui pourrait être mis à disposition, seront à la charge du responsable légal.

Aucun remboursement de séjour ne sera effectué.

8. Assurance annulation optionnelle

L'assurance annulation optionnelle vous sera automatiquement proposée, au titre de supplément, lors de votre inscription et doit absolument être contractée à l'inscription au séjour. Elle n'est valable que pour une inscription et non remboursable.

Remboursement sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ.

9. Conditions

Lorsque l'empêchement de départ ou de voyage est occasionné par :

Maladie grave, accident grave de l'assuré, de son conjoint, ses descendants ou ascendants ou de personnes qui devaient effectuer le voyage avec lui, Décès de l'assuré, son conjoint, descendants ou ascendants, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, beaux-parents.

Dommages matériels importants causés par un incendie ou des éléments naturels atteignant l'assuré dans ses biens propres et nécessitant impérativement sa présence.

10. Délai de réclamation

Pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit obligatoirement prévenir le service Vacances sous pli recommandé et dans les 5 jours après avoir pris connaissance de l'annulation. L'assurance annulation optionnelle cesse ses effets le jour du début du séjour.

ATTENTION : L'assurance annulation ne permet pas le remboursement des frais de dossier (30€).

TARIF : 4,5 % du prix total du séjour/personne.

11. Réclamation

Les réclamations concernant les séjours doivent être faites par courrier recommandé dans un délai de 30 jours après le séjour.

12. Photos et vidéos

Les photos et/ou vidéos prises pendant les séjours pourront être utilisées uniquement dans le cadre de la communication de la Ligue de l'enseignement (Site internet, brochure, publications...). Aucune compensation ne pourra être demandée à la Ligue de l'enseignement. Un document d'autorisation sera systématiquement demandé.

La Ligue de l'enseignement décline toute responsabilité sur les photos et vidéos prises par les participants et de l'utilisation qu'ils pourraient en faire.

13. Protection des données

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par la Ligue de l'enseignement aux fins suivantes :

- Le traitement de vos demandes par le personnel de la Ligue de l'enseignement, dûment habilité.
- Vous adresser des informations par téléphone ou par email, uniquement dans le cadre de votre demande.

Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont toutes obligatoires. À défaut, nous ne pourrions traiter votre demande. Aucune information ne sera cédée ou vendue à un tiers. Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement. Vous avez également la possibilité d'exercer votre droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

**La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme
(FAL 63) - Séjours été 2025**

31 rue Pélissier

63100 Clermont-Ferrand

04 73 14 79 22 / sejours@fal63.org



**La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme (FAL 63)
Séjours été 2025**

31 rue Pélissier
63100 Clermont-Ferrand
04 73 14 79 22 / sejours@fal63.org



www.fal63.org



Principaux contributeurs : Guillaume Brigaud, Pierre Heoud, David Dumont - Création : Ligue63 - Crédits photos : Canva (Sergey Novikov), Pixel Shots, Getty Images (omepl1, LL28), Lucie Nouhant, Benoît Debuissier - www.sancy.com - Sources : www.laligue.org - www.fal63.org - La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme - Siège social : 31 rue Pélissier 63100 Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 91 00 42 - Email : accueil@fal63.org - Site Internet : www.fal63.org - Association loi 1901 à but non lucratif reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930, titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985. Association de jeunesse et d'éducation populaire et partenaire de l'éducation nationale. TVA : FR74 775 634 363 00128 - Siret : 775 634 363 00 128 - APE : 9329Z

